

## Consultations sur la planification de l'immigration

Mai 2011

# L'intégration par l'emploi

## *Le développement du Québec par l'immigration : une solution pour les PME*

*François Vincent, analyste des politiques*

*Simon Gaudreault, économiste*

### Introduction

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est composée de 108 000 petites et moyennes entreprises (PME) au Canada, dont 24 000 au Québec. Nos membres sont présents dans tous les secteurs économiques et dans toutes les régions. Nous sommes heureux de présenter l'opinion des PME à l'égard de la planification de l'immigration au Québec afin que cette politique prenne en compte la réalité et les besoins des PME.

La diversité des personnes qui forment une société et y mettent à profit leurs talents est enrichissante au niveau social, culturel et économique. La FCEI salue l'initiative du gouvernement dans le cadre de la présente consultation et accueille favorablement la finalité des principes énoncés dans le document produit à cet égard par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles<sup>1</sup>. Nous estimons qu'en matière de politique liée à l'immigration, l'intégration sociale et l'intégration économique des personnes visées sont indissociables et fort importantes. En ce sens, nous sommes satisfaits de constater que le MICC se préoccupe du profil des personnes recherchées ainsi que du processus de sélection des personnes désireuses d'intégrer la société québécoise. Plusieurs dirigeants de PME ont recours à des personnes issues de l'immigration pour combler leurs besoins en main-d'œuvre. En 2006, près d'une PME québécoise sur cinq (17 %) avait engagé une personne issue de l'immigration au cours des cinq années précédentes. Ces dernières étaient concentrées en majorité dans les régions de Montréal (30 %), de la Capitale-Nationale (22 %), de l'Estrie (16 %), des Laurentides et de Lanaudière (12 % et 11 %).

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015, avril 2011.*

Les données présentées dans le présent mémoire sont tirées d'un sondage effectué en 2006 par la FCEI. Au total, 1 573 dirigeants de PME québécoises y ont participé. En nous appuyant sur les résultats obtenus, nous présenterons donc le point de vue des PME en regard notamment aux orientations énoncées dans le document de consultation sur la planification de l'immigration 2012-2015 du MICC.

Ce mémoire trace d'abord un portrait de la pénurie de main-d'œuvre vécue par les PME, un enjeu intimement lié à la planification de l'immigration en regard des besoins du marché du travail. Une meilleure intégration des personnes immigrantes passe notamment par l'emploi. Des orientations facilitant l'intégration en emploi des personnes immigrantes et permettant aux PME de relever les défis liés à la main-d'œuvre profiteront autant aux PME qu'aux nouveaux arrivants et encourageront la croissance économique.

Aussi, en plus de répondre aux différentes orientations du MICC, nous traiterons de la régionalisation de l'immigration et des travailleurs temporaires. Enfin, nous soumettrons pour chaque section des recommandations et des pistes d'améliorations.

---

## **L'immigration : une solution à la pénurie de main-d'œuvre chez les PME**

Le vieillissement de la population est un fait bien établi au Québec et n'est pas sans conséquence. L'inversement de la pyramide des âges aura des répercussions majeures sur le financement des programmes sociaux, le poids de la dette, le renouvellement de la main-d'œuvre et la relève entrepreneuriale. Heureusement, plusieurs actions ont été entreprises au cours des dernières années afin de relever ces défis. Malgré les efforts consentis, il importe de poursuivre les travaux déjà amorcés, car il reste encore du chemin à parcourir en la matière.

Emploi-Québec prévoit que, d'ici 2014, plus de 740 000 emplois seront disponibles. De ce nombre, les deux tiers résulteront de départs à la retraite (500 000 emplois) et le tiers de la croissance économique (240 000 emplois).<sup>2</sup> Face à cette situation, l'immigration joue un rôle clé. En effet, selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec, « l'immigration deviendra le seul facteur de croissance de la population en âge de travailler. [...] Cette relève sur le plan de la main-d'œuvre contribuera ainsi à la poursuite de l'activité économique et au maintien de la croissance du produit intérieur brut ».<sup>3</sup> Les PME, soit 98 % des entreprises québécoises, sont aux premières lignes des besoins en matière de renouvellement de la main-d'œuvre et de la relève entrepreneuriale.

### **Pénurie de la main-d'œuvre : une préoccupation en croissance**

Les départs à la retraite créent une pression importante sur le marché du travail. La majorité des entreprises sont préoccupées par la pénurie de main-d'œuvre et ce degré de préoccupation est en croissance depuis les 10 dernières années (Figure 1). La crise économique a fait fléchir cette préoccupation, mais dès la reprise économique la tendance s'est inversée. Il est intéressant de

---

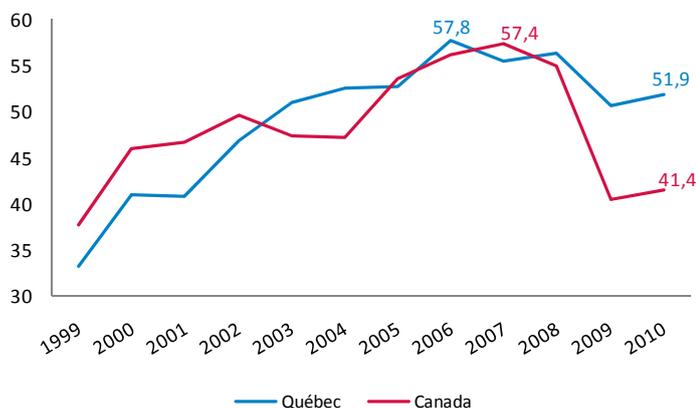
<sup>2</sup> Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Perspectives professionnelles – Près de 740 000 emplois disponibles au Québec d'ici 2014*, Communiqué de presse, Gouvernement du Québec, 28 janvier 2011.

<sup>3</sup> MICC, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015, Consultation 2012-2015*, Gouvernement du Québec, avril 2011, p.13.

noter qu'en 2010, les PME québécoises étaient 25,4 % plus nombreuses que leurs homologues canadiennes à être préoccupées par la pénurie de la main-d'œuvre.

Figure 1 :

Degré de préoccupation des entreprises à l'égard de la pénurie de la main-d'œuvre

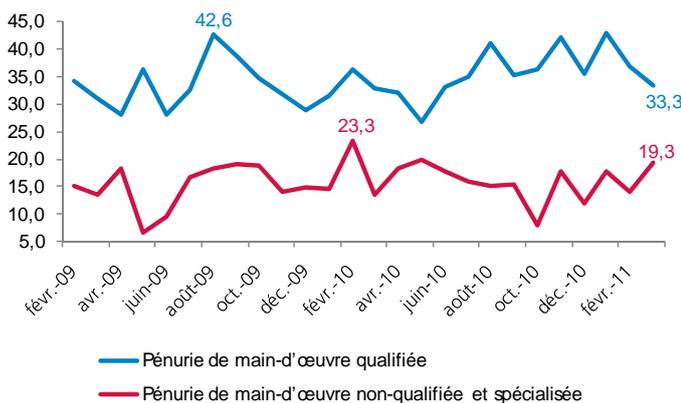


Source : FCEI, Opinion des membres, données de sondage 1999 à 2010

Nous évaluons aussi régulièrement le poids de la pénurie de la main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée comme principale contrainte pour les entreprises dans notre Baromètre des affaires<sup>MD</sup> mensuel (Figure 2). Il est intéressant de noter que la courbe de tendance des deux dernières années est légèrement positive. Soulignons aussi que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est généralement la deuxième contrainte en importance nommée par les entreprises.

Figure 2 :

Proportion d'entreprises identifiant la pénurie de main-d'œuvre parmi leurs principales contraintes



Source : FCEI, Baromètre des affaires<sup>MD</sup>, février 2009 à mars 2011.

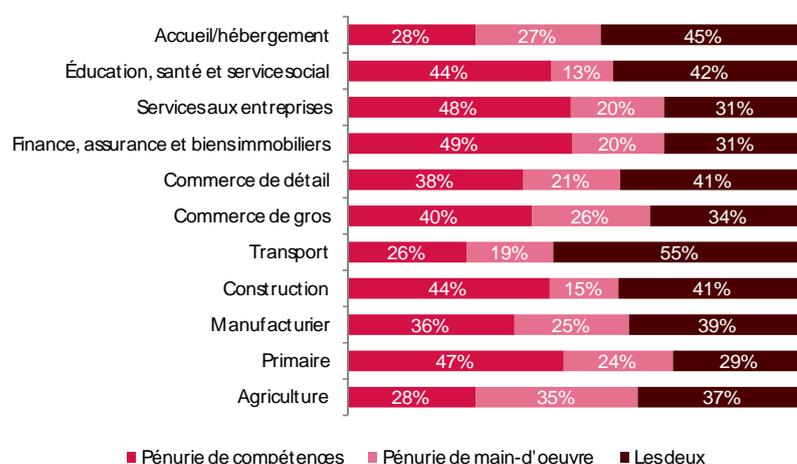
Par ailleurs, différents secteurs d'activités sont affectés par la pénurie de la main-d'œuvre, la pénurie de compétences ou souvent les deux à la fois (Figure 3). Précisons qu'une pénurie de compétences force les entreprises à engager des travailleurs qui n'ont pas nécessairement toutes

les compétences requises lors de leur entrée en fonction, ce qui n'est pas sans conséquence sur la productivité et la croissance économique dans son ensemble.

Les entreprises du secteur de l'agriculture (35 %) sont les plus touchées par la pénurie de main-d'œuvre au sens stricte. Le secteur le plus affecté par la pénurie de compétences est celui de la finance, de l'assurance et des biens immobiliers (49%). Le secteur du transport (55 %) et celui de l'accueil et de l'hébergement (45 %), et, dans l'ensemble, au moins trois entreprises sur dix soulignent être aux prises avec les deux types de pénurie : main-d'œuvre et compétences. Avec des départs massifs à la retraite à prévoir au Québec ces prochaines années, les entreprises risquent d'être plus nombreuses à être confrontées à ces enjeux.

Figure 3 :

### Pénurie de la main-d'œuvre par secteur économique



Source : Sondage Pénurie de la main-d'œuvre et l'immigration, données du Québec, septembre 2006, 1 573 répondants.

## L'immigration économique doit faire partie des priorités

L'immigration économique englobe quatre catégories : les travailleurs qualifiés, les travailleurs autonomes, les entrepreneurs et les investisseurs. La sélection de ces personnes est effectuée par le gouvernement du Québec et est rattachée à des critères précis qui comprennent la formation, l'expérience professionnelle, l'âge, la langue, etc. Les besoins du marché du travail devraient jouer un rôle important dans cette grille de sélection.

Ainsi, considérant les éléments mentionnés précédemment quant à la pénurie de la main-d'œuvre, nous soulignons notre satisfaction concernant les orientations du MICC sur l'immigration économique qui vise à « maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions » et de « porter progressivement à 50 % la proportion des requérants principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation dans des champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail ».

Bien que nous soyons favorables à ces deux orientations, nous désirons apporter certaines précisions et recommandations afin de permettre une réponse plus adéquate aux besoins des petites et moyennes entreprises. En ce sens, nous nous questionnons sur la cible de 50 % établie pour les travailleurs qualifiés et nous nous demandons si nous ne pourrions pas mettre la barre

plus haute. Aussi, nous traiterons des faibles taux d'immigration associés à la catégorie des gens d'affaires. Nous croyons que nous pouvons faire mieux en la matière, mais que cela passe par des actions courageuses visant à améliorer l'environnement d'affaires au Québec.

## L'importance de l'adéquation entre la pénurie de la main-d'œuvre et l'immigration

Notre sondage demandait aux dirigeants de PME de préciser les types de compétences les plus recherchées selon la Classification nationale des professions (tableau 1).

Tableau 1 :

### Niveaux de compétences de la Classification nationale des professions (CNP)

Niveau de compétences	Description des professions associées	Exemples de professions
<b>O</b>	tous les postes de direction	directeur général, chef de l'exploitation, vice-président marketing, surintendant
<b>A</b>	exige habituellement une formation universitaire	comptable, professeur, ingénieur, avocat
<b>B</b>	exige habituellement une formation collégiale ou un programme d'apprentissage	charpentier, mécanicien, chef cuisinier, plombier
<b>C</b>	exige une formation de niveau secondaire ou une formation spécifique à la profession, ou les deux	vendeur, commis, éducateur en garderie, chauffeur, opérateur de machinerie
<b>D</b>	exige habituellement une formation en cours d'emploi	caissier, agent de sécurité, nettoyeur, manœuvre, aide de cuisine

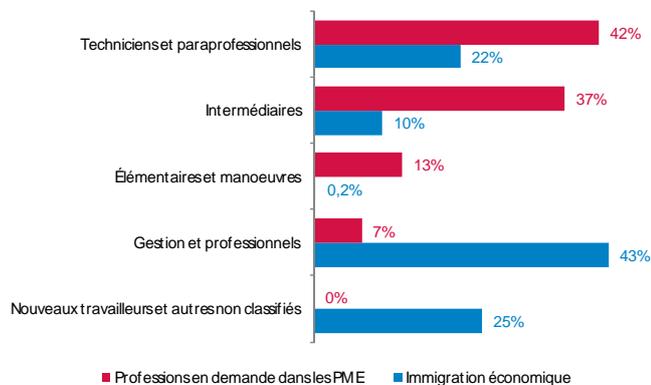
Source : Ressources humaines et Développement des compétences Canada, matrice de la classification nationale des professions 2006.

Les PME québécoises sont 42 % à indiquer ressentir la pénurie dans les professions exigeant des compétences techniques et spécialisées (niveau B). Elles sont 37 % à être confrontées à des difficultés de recrutement pour le personnel ayant des compétences intermédiaires et de travail de bureau (niveau C). Enfin, elles sont 13 % à affirmer nécessiter des employés ayant des compétences élémentaires et manœuvres (niveau D).

Lorsque l'on met en relation les besoins de main-d'œuvre exprimés par les PME avec les niveaux de compétences des personnes provenant de l'immigration économique (Figure 5), on remarque assez rapidement que la réponse à ces besoins ne semble pas au rendez-vous. Les candidats ayant des compétences en gestion et les professionnels sont privilégiés au détriment des personnes présentant un niveau de compétences techniques, paraprofessionnelles et intermédiaires.

Figure 5 :

## Pénurie de main-d'œuvre des PME et l'offre d'immigrants admis



Source: Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Caractéristiques de l'immigration, 2011* et FCEI, *L'immigration et la petite entreprise, 2006*.

Dans son rapport de mai 2010 à l'Assemblée nationale, le Vérificateur général du Québec a lui aussi souligné ce décalage. Rappelant que « [s]elon le *Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers*, les travailleurs qualifiés sont des personnes qui viennent s'établir au Québec pour occuper un emploi qu'ils sont vraisemblablement en mesure d'exercer »<sup>4</sup>, le Vérificateur a constaté que pour la période de 2006 à 2008 :

- « seulement 9 p. cent des candidats sélectionnés présentaient un profil répondant aux exigences dans les domaines de formation privilégiés par le Québec ;
- 65 p. cent des travailleurs qualifiés sélectionnés n'ont eu aucun point pour le domaine de formation. La note de passage a été obtenue surtout grâce à d'autres caractéristiques (niveau de scolarité, âge et connaissance du français). »<sup>5</sup>

Considérant que les PME représentent 98 % des entreprises, cette inadéquation est préoccupante. D'autant plus que nous avons fait la même remarque lors des dernières consultations en 2007.

Le Vérificateur général a suggéré au MICC d'améliorer sa méthode de sélection en examinant les meilleures pratiques internationales, en modifiant sa grille d'analyse et en considérant d'autres moyens pour attirer des candidats répondant vraiment aux besoins du marché du travail. En effet, il constate que : « ... la grille de sélection du Québec repose davantage sur une évaluation du potentiel socioprofessionnel du candidat que sur les possibilités concrètes d'emploi. Un candidat peut atteindre le seuil d'employabilité de la grille de sélection sans avoir une formation dans un domaine privilégié s'il obtient les points requis pour les autres facteurs et critères de la grille »<sup>6</sup>.

Nous recommandons donc :

<sup>4</sup> Vérificateur général du Québec, *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011, Tome I, mai 2010, p. 3-8.*

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 3-17.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 3-16.

Que les critères de sélection de l'immigration économique prennent davantage en compte les besoins des petites et moyennes entreprises et qu'à cet égard, le gouvernement, lors de sa sélection, favorise les compétences de niveaux techniques (Compétences B), intermédiaires (Compétences C) et les compétences élémentaires et manœuvre (Compétences D).

## Des travailleurs qualifiés pour répondre aux besoins du marché du travail

Comme nous venons de le constater, l'immigration économique, notamment de travailleurs qualifiés, sera un des éléments de réponse aux défis importants auxquels est confronté le marché du travail.

D'ailleurs, elle représente la catégorie d'immigration majoritaire au Québec. La proportion des travailleurs qualifiés dans le total de l'immigration au Québec de 2001 à 2005 était de 52,2 %. Elle s'est établie à 55,9 % entre 2006 et 2010.<sup>7</sup> Le MICC désire porter progressivement à 50 % la proportion des requérants principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation dans des champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail. Nous sommes d'avis que le Québec devrait avoir une cible plus élevée.

Soulignons que ce taux dépassait les 50 % pour les années où le Québec a accueilli moins de 50 000 personnes. En effet, en 2007, le Québec a accueilli 45 201 immigrants dont 56 % étaient des travailleurs qualifiés. En 2008, il en accueillait 45 198, dont 59 % étaient des travailleurs qualifiés et, en 2009, 49 488 nouveaux immigrants sont arrivés au Québec et 63 % ont été acceptés comme des travailleurs qualifiés.<sup>8</sup>

Considérant l'importance des départs à la retraite et de la pression sur le marché du travail, nous pensons que la cible du gouvernement devrait être augmentée. C'est pourquoi nous recommandons :

Que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles fixe à 60 % la proportion des requérants principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation dans des champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail.

## Les obstacles auxquels font face les PME dans le recrutement de la main-d'œuvre immigrante

La figure suivante montre les problèmes relatifs au système d'immigration du point de vue des PME. En tête de liste, on retrouve la complexité du système et la paperasserie, suivie par la difficulté de garder les nouveaux immigrants qui ont un statut temporaire, en troisième lieu on note les coûts trop élevés et, au quatrième rang, les retards au niveau du traitement des demandes.

---

<sup>7</sup> MICC, *Caractéristiques de l'immigration au Québec, Statistiques, Consultation 2012-2015, Gouvernement du Québec, avril 2011, p.21.*

<sup>8</sup> MICC, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015, Consultation 2012-2015, Gouvernement du Québec, avril 2011, p.10.*

Figure 8

### Problèmes relatifs au système d'immigration



Source : Sondage Pénurie de la main-d'œuvre et l'immigration, données du Québec, septembre 2006, 1 573 répondants.

Par ailleurs, la FCEI offre un service de conseils et d'aide à ses membres. Des appels que nous recevons, un nombre non négligeable concernent l'immigration et sont liés aux formalités réglementaires pour l'embauche de personnes immigrantes.

Les membres mentionnent particulièrement les problèmes de dédoublement, notamment dans le cadre du programme pour les travailleurs temporaires. Des efforts ont été faits au cours des dernières années par le MICC et nous avons vu des changements tangibles. Par contre, des améliorations peuvent encore être réalisées dans ce domaine.

Ainsi, nous recommandons :

Que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles en collaboration avec ses partenaires évalue les possibilités pour simplifier et réduire les formalités administratives et réglementaires liées à l'immigration.

Que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, de concert avec les PME du Québec, mette sur pied des passerelles pour faciliter, en amont du processus d'immigration, le recrutement direct à l'étranger par les employeurs.

### L'impact du fardeau fiscal et réglementaire sur l'immigration économique

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles fait mention dans son document de consultation que l'immigration est aussi une question de marché. Les pays développés sont « en concurrence pour attirer les immigrants porteurs des compétences recherchées, et le bassin de ces migrants potentiels est limité ».<sup>9</sup> Pour attirer les trois autres types de travailleurs de la catégorie « immigration économique » (travailleurs autonomes, entrepreneurs et investisseurs), le Québec doit offrir un avantage concurrentiel à cette clientèle.

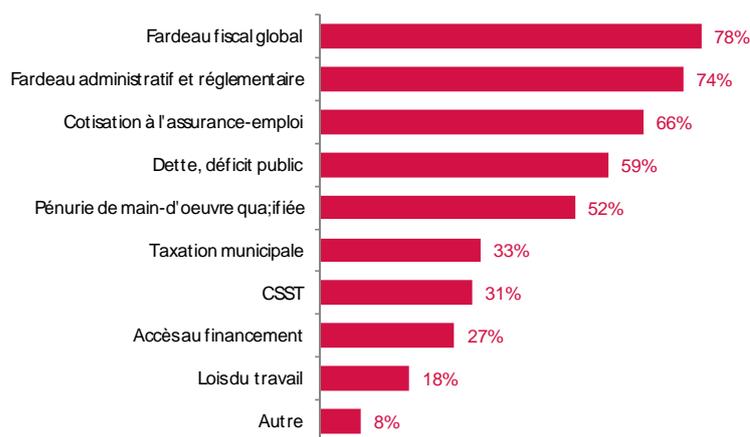
<sup>9</sup> Ibid., p. 14.

Les critères de sélection pour ces candidats sont assez exigeants. En plus de la grille de sélection, les travailleurs autonomes immigrants doivent avoir un avoir net minimum de 100 000 \$ et les immigrants entrepreneurs un avoir net de 300 000 \$. En ce qui concerne les immigrants investisseurs, un montant de 800 000 \$ doit être investi sur une période de cinq ans. Ces immigrants se retrouvent donc en position de choisir l'endroit qui leur sera le plus avantageux. Le fardeau fiscal et réglementaire du Québec n'en fait certainement pas un environnement attrayant et la faible proportion de ces catégories d'immigration (4,6% de l'immigration totale et 6,6 % de l'immigration économique en 2010) et leur faible taux de rétention (36,5 % en 2010 pour les cohortes 1999 à 2008) en est peut-être tributaire.<sup>10,11</sup>

Nous sondons régulièrement nos membres sur leurs priorités. Année après année, les dirigeants de PME mentionnent le fardeau fiscal global et le fardeau administratif et réglementaire comme étant leurs deux principales préoccupations. La Figure 6 illustre les principaux enjeux des PME. Le fardeau fiscal global (78 %) et le fardeau administratif et réglementaire (74 %) arrivent en tête de liste. Ces deux éléments ont un impact direct sur l'attrait du Québec pour les gens d'affaires à l'international.

Figure 6

### Principaux enjeux du point de vue des PME



Source : FCEI, Sondage sur l'opinion des membres, juillet-décembre 2010, 5 211 répondants.

Nous recommandons :

Que dans le cadre de sa planification annuelle, le gouvernement du Québec s'engage à améliorer l'environnement fiscal et réglementaire des PME.

## Pour assurer une intégration réussie : la connaissance du français

Le document de consultation comprend deux orientations sur l'importance de la connaissance du français : « maintenir majoritaire la proportion de personnes connaissant le français dans

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 5.

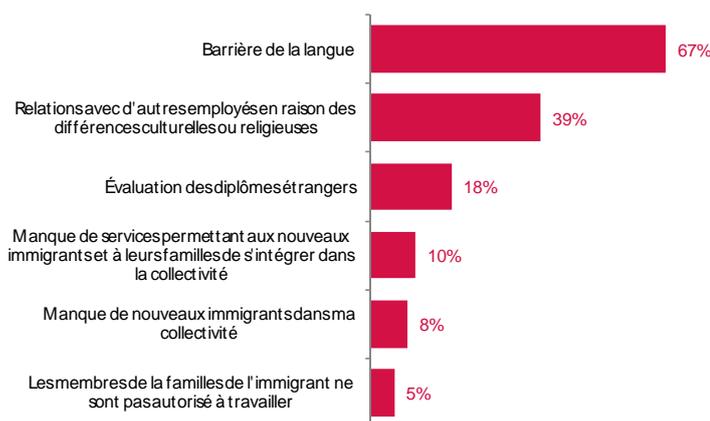
<sup>11</sup> MICC, *Caractéristiques de l'immigration au Québec, Statistiques, Consultation 2012-2015, Gouvernement du Québec, avril 2011, p.47.*

l'ensemble des admissions » et « augmenter le niveau de connaissance du français chez les candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés ». L'importance de connaître le français est un élément central à l'intégration des immigrants dans une société majoritairement francophone comme le Québec. Cela est également important pour une intégration en emploi réussie. La FCEI est favorable à ces deux orientations gouvernementales, parce qu'elles répondent aux préoccupations des PME et qu'elles améliorent l'employabilité des nouveaux arrivants.

Lors de notre sondage sur l'immigration, nous avons demandé aux dirigeants de PME de nous indiquer quels étaient les principaux problèmes liés à l'intégration des nouveaux arrivants dans l'entreprise ou dans la collectivité (Figure 8). Sans surprise, la barrière de la langue arrive en première position (67 %) devant presque du double les relations avec d'autres employés en raison des différences culturelles ou religieuses (39 %). Ces données sont assez éloquentes sur l'importance de la connaissance de la langue pour accéder plus facilement au marché du travail.

Figure 8 :

### Problèmes d'intégration des nouveaux immigrants dans l'entreprise ou dans la collectivité

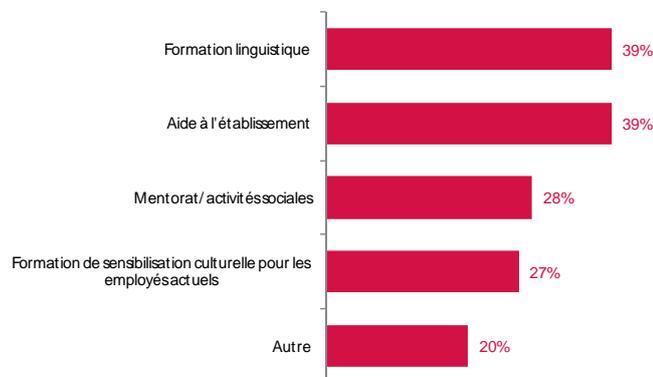


Source : Sondage Pénurie de la main-d'œuvre et l'immigration, données du Québec, septembre 2006, 1 573 répondants.

À cet égard, soulignons que l'apport des PME dans la mise à niveau des compétences et de la connaissance linguistique est non-négligeable, comme le montre la figure 9 qui suit.

Figure 9 :

### Mesures prises pour faciliter l'intégration des immigrants dans l'entreprise ou la collectivité



Source : Sondage Pénurie de la main-d'œuvre et l'immigration, données du Québec, septembre 2006, 1 573 répondants.

Les entreprises sont présentes pour épauler les immigrants afin de les aider à s'intégrer. Elles offrent des formations linguistiques (39 %) et de l'aide à l'établissement (39 %). Ces résultats militent en faveur des efforts qui ont été faits par le MICC ces dernières années pour répondre davantage aux besoins des entreprises quant à la francisation de leurs employés. Soulignons notamment les outils offerts en ligne, les travaux pour harmoniser les services et l'offre de cours de francisation en entreprises.

C'est pourquoi nous recommandons :

Que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles maintienne ses orientations quant à l'importance de la connaissance linguistique dans ses critères de sélection d'immigration.

Que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles poursuive ses efforts dans la mise en place de programmes à la francisation flexibles et disponibles en entreprise.

### Les questions de moyenne annuelle, de l'âge de sélection et des bassins géographiques de provenance

Les trois dernières orientations de la présente consultation portent sur la moyenne annuelle d'immigrants sélectionnés, leur âge moyen et les bassins géographiques de provenance. Nous traiterons de ces trois éléments dans la présente section.

#### Moyenne annuelle : assurer le renouvellement de la main-d'œuvre

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles soumet une orientation visant « une stabilisation relative du volume des admissions pendant la période 2012-2015 de manière à ce que, en fin de période, soit en 2015, la moyenne annuelle des admissions s'établisse à 50 000 personnes. » Cela représente une diminution du volume comparativement à l'année actuelle, mais

ce nombre est sensiblement supérieur aux quinze dernières années.<sup>12</sup> L'accueil d'immigrants, comme nous l'avons mentionné précédemment, est fondamental pour assurer le renouvellement de la population active. Il faut donc que la politique gouvernementale permette de répondre à cette problématique.

Les données de l'Institut de la statistique du Québec prévoient qu'une admission annuelle de 50 000 immigrants annuellement «pourrait mener à une augmentation de la population de 19,2 % en 2056, par rapport à la taille de celle-ci en 2009».<sup>13</sup> Ces données et l'explication du MICC dans son document sont rassurantes quant à l'objectif du renouvellement de la main-d'œuvre.

En conséquence :

La FCEI appuie l'orientation du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles à l'effet de stabiliser le volume d'immigration à une moyenne de 50 000 personnes pour la période 2012-2015.

### L'âge moyen ciblé : une question de logique

Un des objectifs de l'immigration est de trouver des individus pouvant contribuer au marché du travail et de contribuer « à ralentir, même de façon marginale, la tendance au vieillissement de la population ».<sup>14</sup> L'orientation gouvernementale est à l'effet de « maintenir annuellement entre 65 % et 75 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions ». À notre avis, cette orientation est cohérente avec les objectifs économiques visés et elle contribue à stimuler le marché du travail.

C'est pourquoi :

La FCEI appuie l'orientation du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles visant à maintenir annuellement entre 65 % et 75 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions.

### Les bassins de provenance : s'assurer de trouver les meilleurs candidats

Le document de consultation du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles propose de « rééquilibrer progressivement la proportion que représente chacun des grands bassins géographiques de provenance de l'immigration pour qu'en 2015, cette proportion soit limitée à un maximum de 30 % pour chacun des bassins ». Nous nous questionnons sur la réelle portée de cette orientation et sur son impact sur les autres orientations gouvernementales.

Le document de consultation fait une démonstration assez claire du «marché» mondial de l'immigration pour les pays développés. Dans ce marché, le Québec se distingue par son fait français et représente une alternative de choix en Amérique du Nord pour une personne vivant

---

<sup>12</sup> MICC, *L'immigration au Québec, Consultation 2012-2015, Gouvernement du Québec, avril 2011, p. 3.*

<sup>13</sup> MICC, *L'immigration au Québec, Planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015, Consultation 2012-2015, Gouvernement du Québec, avril 2011, p. 12.*

<sup>14</sup> *Idem, p. 29.*

dans un pays de la francophonie. Il ne faut donc pas s'étonner que les quatre premiers pays de naissance des personnes admises soient de la francophonie : le Maroc, l'Algérie, la France et Haïti<sup>15</sup>. L'objectif de la diversification des bassins de provenance est noble, mais il ne faut surtout pas se priver de bons candidats de la francophonie pour atteindre des «quotas».

Aussi, nous nous questionnons sur cette orientation suite aux ententes que le gouvernement du Québec a signées avec la France concernant la mobilité de la main-d'œuvre. Depuis la signature de l'entente, quelque 50 professions ont été reconnues et plusieurs autres le seront. Nous pouvons donc nous attendre à une augmentation du nombre de Français qui viendront au Québec pour y travailler et, ce faisant, cela pourrait avoir un impact sur le nombre de demandes d'admission pour devenir citoyen – surtout avec une mesure favorable comme le *Programme de l'expérience québécoise*. Cette entente peut donc créer de la distorsion dans l'orientation gouvernementale de diversification des bassins. Ajoutons aussi que le Canada, suite au leadership du Québec et de la France, négocie une entente de libre-échange avec l'Union européenne qui inclurait une section sur la mobilité de la main-d'œuvre. Ainsi, des pays francophones (Belgique, Suisse) auront donc accès au marché du travail et pourront avoir un impact sur la saturation d'un bassin géographique.

Enfin, nous rappelons l'importance d'une bonne connaissance de la langue comme étant une clé d'entrée sur le marché du travail, comme l'a mentionné le MICC dans son document de consultation. La diversification des bassins géographiques ne doit pas prendre le pas sur les connaissances linguistiques et les qualifications requises sur le marché du travail pour répondre aux besoins des PME en matière de main-d'œuvre.

Nous rappelons que l'un des objectifs principaux doit rester de trouver les meilleurs candidats répondant aux besoins du marché du travail et ayant des compétences de base leur permettant une intégration réussie - peu importe la provenance. Nous voyons dans la diversification des bassins une possibilité de distorsion de cet objectif.

C'est pourquoi la FCEI recommande :

Que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles mesure bien les impacts réels qu'aurait sur la réponse aux besoins exprimés par le marché du travail, le rééquilibrage progressif de l'immigration en fonction des grands bassins géographiques.

---

## Quelques autres pistes d'actions possibles

Nous venons de traiter des orientations gouvernementales pour la présente consultation sur la planification pluriannuelle de l'immigration. Nous croyons que deux autres éléments devraient être inclus dans les orientations gouvernementales, soit la régionalisation de l'immigration et les travailleurs temporaires.

### Régionalisation de l'immigration : mettre en place des mesures facilitant l'établissement en région

La majorité des immigrants choisissent Montréal comme ville pour s'établir. Entre 2001 et 2010, les régions administratives les plus attrayantes pour les immigrants sont Montréal (74,9 %), la

---

<sup>15</sup> MICC, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012*

Montréal (6,8 %), la Capitale-Nationale (4,5 %) et Laval (4,1 %).<sup>16</sup> La région métropolitaine de Montréal est donc le lieu de résidence de 85,8 % des immigrants.

Pour les régions qui ont connu un solde migratoire négatif et celles qui subissent l'exode de leurs jeunes,<sup>17</sup> l'immigration représenterait une avenue intéressante pour relever ces défis. Mentionnons qu'à cet égard, la FCEI est opposée à toute mesure coercitive. Nous préférons que le gouvernement mette en place des mesures incitatives qui encourageront d'un côté les personnes immigrantes à s'établir en région et de l'autre côté, les entreprises à les embaucher et à les épauler dans leur intégration.

Le document de consultation aborde la question de la régionalisation de l'immigration. Toutefois, aucune orientation n'en fait explicitement mention. Nous sommes d'avis que d'intégrer la régionalisation de l'immigration dans les orientations du ministère augmenterait la priorisation qu'il en fera.

C'est pourquoi nous recommandons :

Que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ajoute une orientation priorisant, en concertation avec les entreprises, des mesures incitatives de régionalisation de l'immigration.

### Les travailleurs temporaires : une main-d'œuvre précieuse pour les PME

Le gouvernement fédéral a modifié la réglementation concernant les travailleurs étrangers temporaires. Certains aspects de cette modification affectent directement les PME. Suite à une consultation qui s'est tenue en 2007, le gouvernement fédéral a décidé de modifier le règlement portant sur les travailleurs étrangers temporaires. Trois grandes modifications ont été apportées, soit : 1- l'établissement de facteurs pour guider l'évaluation de la demande d'accès au programme (plus particulièrement son authenticité et le respect des lois du travail du Canada et de la province d'accueil), 2- le pouvoir de bloquer l'accès aux travailleurs étrangers temporaires pour une période de deux ans à certains employeurs n'ayant pas rempli leurs obligations et 3- la limitation à quatre ans du droit aux travailleurs étrangers temporaires de travailler au Canada. Nous sommes intervenus pour faire entendre l'opinion des PME dans ce dossier, car cette décision les désavantage principalement en ce qui concerne le dernier élément.

Les travailleurs étrangers temporaires auront une limite de quatre ans pour travailler au Canada, ils devront ensuite attendre six ans avant de pouvoir revenir. Cette limite est en temps travaillé et non en droit de travail accordé, c'est-à-dire que le travailleur étranger temporaire qui travaille six mois par année pourra le faire durant huit ans. Cette nouvelle restriction pénalisera les entreprises et les travailleurs étrangers. En effet, les entreprises ont souvent les mêmes travailleurs et ils ont déployé des efforts et des ressources pour les former. Nous sommes donc opposés à cette nouvelle barrière à l'entrée imposée par le gouvernement fédéral.

---

<sup>16</sup> MICC, *Caractéristiques de l'immigration au Québec, Statistiques, Consultation 2012-2015, Gouvernement du Québec, avril 2011, p.47.*

<sup>17</sup> Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, *Portrait socioéconomique des régions du Québec, L'ÉconoMètre, Gouvernement du Québec, Édition 2009, pp. 21-22.*

Le gouvernement a affirmé vouloir que ces personnes demandent le statut de résidents permanents s'ils désirent travailler au Canada de façon permanente. Toutefois, l'accès à la résidence permanente ou à l'immigration est presque impossible pour les travailleurs non spécialisés et/ou sans formation, et ce, comme nous l'avons vu, même s'il y a des besoins importants sur le marché du travail pour ce type de main-d'oeuvre. Cette nouvelle restriction est non seulement néfaste pour le marché du travail, mais elle prive aussi le Québec de bons candidats ayant déjà un emploi.

Finalement, ces nouveaux critères complexifient ce programme important pour les entreprises et nous estimons que des améliorations peuvent y être apportées.

C'est pourquoi la FCEI recommande :

Que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles entreprenne des pourparlers avec le gouvernement fédéral pour simplifier le programme des travailleurs temporaires.

Que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles facilite l'acquisition de la résidence permanente pour les travailleurs temporaires travaillant au Québec depuis plus de trois ans et désirant s'y établir.

---

## Conclusion

L'immigration enrichit la société québécoise et elle est aussi une composante importante de son développement économique, social et culturel. Comme nous l'avons démontré, les PME sont aux prises avec une pénurie de main-d'oeuvre et une bonne planification gouvernementale de l'immigration peut apporter une solution à ce problème qui risque de s'accroître suite aux importants départs à la retraite dus au vieillissement de la population du Québec.

C'est pourquoi les PME sont préoccupées par la complexité administrative du système de l'immigration et par les orientations qui seront prises par le gouvernement pour leur fournir une main-d'oeuvre qui répond aux besoins réels du marché du travail, que ce soit au niveau des qualifications ou de la langue. Dans cette perspective, nous avons soumis dans le présent mémoire, notamment les recommandations suivantes :

- ▶ Que les critères de sélection de l'immigration économique prennent davantage en compte les besoins des petites et moyennes entreprises et qu'à cet égard, le gouvernement, lors de sa sélection, favorise les compétences de niveaux techniques (Compétences B), intermédiaires (Compétences C) et les compétences élémentaires et manœuvre (Compétences D).
- ▶ Que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles fixe à 60 % la proportion des requérants principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation dans les champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail.
- ▶ Que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles en collaboration avec ses partenaires évalue les possibilités pour simplifier et réduire les formalités administratives et réglementaires liées à l'immigration.

- ▶ Que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, de concert avec les PME du Québec, mette sur pied des passerelles pour faciliter, en amont du processus d'immigration, le recrutement direct à l'étranger par les employeurs.
- ▶ Que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles maintienne ses orientations quant à l'importance de la connaissance linguistique dans ses critères de sélection d'immigration.
- ▶ Que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles poursuive ses efforts dans la mise en place de programmes à la francisation flexibles et disponibles en entreprise.
- ▶ Que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ajoute une orientation priorisant, en concertation avec les entreprises, des mesures incitatives de régionalisation de l'immigration.
- ▶ Que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles entreprenne des pourparlers avec le gouvernement fédéral pour simplifier le programme des travailleurs temporaires.
- ▶ Que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles facilite l'acquisition de la résidence permanente pour les travailleurs temporaires travaillant au Québec depuis plus de trois ans et désirant s'y établir.

La FCEI estime que la mise en œuvre de ces recommandations aidera le Québec à atteindre ses objectifs, notamment en ce qui concerne le renouvellement de la main-d'œuvre tout en enrichissant le dynamisme économique, culturel et social du Québec.